

COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°3 – MAI 2022



078 658 34 67

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping

Agréé ASCA et RME

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| MOT DU CONSEIL COMMUNAL | 5 |
| ASSEMBLEE COMMUNALE | 7 |
| 2. Comptes 2021 | 8 |
| 2.1 Comptes de résultat | 8 |
| 2.2 Comptes d'investissement | 18 |
| 2.2.1 Décompte réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire, Ependes | 20 |
| 2.2.2 Décompte assainissement et aménagement du cimetière, Ependes | 20 |
| 3. Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques | 21 |
| 4. Approbation d'un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel | 22 |
| 5. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales, Ependes | 22 |
| 6. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel | 23 |
| 7. Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes | 24 |
| 8. Approbation du Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces | 25 |
| ADMINISTRATION | 26 |
| Horaires d'ouverture du bureau communal durant l'été | 26 |
| Un point sur... La digitalisation de l'administration communale | 26 |
| Du côté de la population | 27 |
| JUSTICE ET POLICE | 29 |
| Soutien à l'Ukraine | 29 |
| Rappel aux détenteurs de chiens | 29 |
| ECOLE ET FORMATION | 31 |
| Périmètres scolaires et parcage | 31 |
| Pedibus | 31 |
| CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 32 |
| A la rencontre de... CTT Ependes | 32 |
| Image d'antan | 33 |
| Calendrier des manifestations | 34 |
| SANTE | 36 |
| Ligue contre le cancer | 36 |



| | |
|--|----|
| SENIORS | 37 |
| Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire | 37 |
| Aide et soins pour les Seniors | 38 |
| Vie associative et communautaire | 39 |
| SERVICE TECHNIQUE | 41 |
| Environnement | 41 |
| Forêts | 41 |
| Eau | 42 |
| Agriculture | 42 |
| IMPRESSUM | 43 |
| NOTES | 44 |



MOT DU CONSEIL COMMUNAL

A l'aube de ce printemps 2022, la vie « normale » semble reprendre peu à peu son cours et nous espérons toutes et tous que l'aboutissement des restrictions soit enfin pérenne.

La Commune de Bois-d'Amont a le souci de poursuivre son évolution de manière harmonieuse, en développant des infrastructures de qualité. À l'instar d'autres, notre législature s'inscrit naturellement dans une certaine conduite d'idées et de projets amorcés ces dernières années. Mais aussi et surtout, dans des perspectives de développement et d'optimisation visant à tendre vers une harmonisation et à garantir un cadre de vie agréable pour l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Nos quotidiens se sont vus fondamentalement chamboulés par les restrictions diverses et notre défi fût de nous adapter au mieux.

L'actualité politique bien fragilisée par la guerre en Ukraine nous force à analyser de plus près nos ressources en besoins énergétiques. En effet, l'approvisionnement en énergie, tel que nous le connaissons aujourd'hui, subira un changement profond dans les prochaines décennies. A long terme, il est inéluctable que l'approvisionnement mondial en énergie sera assuré dans une large mesure ou même intégralement par des sources d'énergie renouvelables. Les énergies fossiles sont limitées et il nous faut en assurer la relève afin de protéger le climat. Le développement des énergies renouvelables doit donc être mené sans perte de temps. Le Conseil communal y accorde une grande importance, notamment par le biais de la commission de l'énergie. Dans un souci d'adaptation et de conscientisation face à notre environnement géopolitique, nous nous centrons sur des projets plus écologiques et pensons, par exemple, à remplacer le chauffage des bâtiments communaux et environnants du centre du village d'Arconciel. Dans un but de favoriser l'énergie locale, nous utiliserons le bois de la forêt du Bois d'Amont à cet effet. De plus, des bornes pour véhicules électriques devraient être installées au centre des villages d'Arconciel et d'Ependes.

Les abris de protection civile d'Ependes et d'Arconciel vont être améliorés grâce à d'importants travaux de rénovation (cuisine, sols, peinture). En effet, la commune va utiliser les fonds cantonaux octroyés pour les réaliser. Grâce à ces différentes améliorations, la commune pourra remettre en location publique ces locaux avec des installations adéquates.

À la suite d'une fusion de communes, il est imparti un délai de deux ans à la nouvelle entité pour rédiger tous les différents règlements communaux. À ce jour, j'ai le plaisir de vous informer que ce travail touche à sa fin.

En tant que responsable des cimetières, il m'incombe de vous annoncer qu'un nouveau columbarium a vu le jour au cimetière d'Ependes, ainsi qu'un « jardin du souvenir ». Il nous tenait à cœur de mettre en valeur des œuvres de notre artiste du nom de Michel Riedo. Le but étant malgré tout de rendre cet endroit paisible.

Dans le domaine de l'informatique, si les premiers trimestres 2021 ont été consacrés à la fusion des données du contrôle de l'habitant, la fin de l'année 2021 et les premiers mois 2022 ont été réservés pour la mise en place du nouveau système de facturation des impôts avec notamment la reprise des impôts des trois anciennes communes ainsi que la nouvelle comptabilité MCH2. Ce fût un gros challenge relevé avec brio par toute notre équipe administrative.

Pour conclure mon mot, je tiens à remercier toute l'équipe administrative ainsi que celle de l'édilité, pour leurs engagements au quotidien. Ce travail d'équipe permet de fournir des prestations de qualité mais aussi de mener des dossiers de plus en plus difficiles avec un grand professionnalisme.

À vous toutes et tous, je souhaite d'ores et déjà une période estivale agréable. Prenez soin de vous, de vos êtres chers et profitez de cette liberté retrouvée.

Pour le Conseil communal
Alexis Clément, conseiller



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale des comptes le

**lundi 23 mai 2022 à 20.00 heures
à la halle polyvalente d'Ependes**

1. Approbation du **procès-verbal** de l'Assemblée communale du budget du 13 décembre 2021 (il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2021**
 - 2.1 **Comptes de résultat**
 - 2.2 **Comptes d'investissement**
 - 2.2.1 **Décompte d'investissement réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire, Ependes**
 - 2.2.2 **Décompte d'investissement assainissement et aménagement du cimetière, Ependes**
 - 2.3 **Rapport de l'organe de révision**
 - 2.4 **Rapport de la commission financière**
 - 2.5 **Approbation**
3. Approbation d'un **investissement** de CHF 70'000.- pour l'**installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**
4. Approbation d'un **investissement** de CHF 35'000.- pour la **création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel**
5. Approbation d'une **augmentation d'investissement** de CHF 105'000.- pour la **création d'un trottoir à la route de Sales, Ependes**
6. Approbation d'une **augmentation d'investissement** de CHF 52'000.- pour la **création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel**
7. Approbation d'un **investissement** de CHF 75'000.- pour le **prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes**
8. Approbation du **Règlement** relatif aux **heures d'ouverture des commerces** (il ne sera pas lu)
9. Informations et **divers**

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet **www.bois-damont.ch** et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Comptes 2021

L'élaboration d'un premier budget pour une nouvelle commune n'est pas une chose aisée. Le comité de fusion avait bien fait les choses. Constitué des différents responsables des finances et des boursiers communaux, le budget 2021 de la commune de Bois-d'Amont présentait un excédent de charges de CHF 90'753.00. Pour atteindre ce résultat, le groupe de travail s'est efforcé de tenir compte de l'ensemble des facteurs influençant le ménage communal, de la situation avant la fusion et des différences entre les 3 communes. L'évaluation de la situation financière de la future commune n'a pas été une tâche simple.

La situation sanitaire, la mise en application de MCH2 et les adaptations de certaines méthodes de calcul données par l'Etat ont démontré la complexité de l'exercice. L'évaluation des charges a été réalisée avec une certaine précision et s'avère relativement proche de la réalité. Pour les produits, c'est différent. Globalement, l'ensemble des impôts a été nettement supérieur en 2021 par rapport à ce qui avait été budgétisé.

2.1 Comptes de résultat

En comptabilisant un total des charges de CHF 21'810'618.07 et un total des produits de CHF 22'555'346.78, l'exercice sous revue boucle avec un excédent de produits de CHF 744'728.71 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 90'753.00.

De manière générale, les écarts les plus importants proviennent de modifications données par les services de l'Etat dans la méthode de traitement des réévaluations du patrimoine administratif de la commune, des actifs en général. Ces modifications par rapport aux éléments prévus en 2020 lors de l'établissement du budget engendrent des écarts substantiels principalement au niveau du complexe communal situé à Arconciel, ainsi que sur les deux auberges communales. Tous ces objets avaient été amortis selon les principes comptables en vigueur avant MCH2 et doivent aujourd'hui être réévalués pour répondre au principe de « *true and fair view* ».

Vous trouverez ci-après le détail des comptes et du budget 2021 avec des explications sur les écarts significatifs. De plus amples commentaires seront donnés lors de l'assemblée communale.

| | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|----------------------------------|---|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 Administration générale | 1'679'899.00 | 882'228.00 | 1'792'630.00 | 544'097.00 |
| 011/012 Législatif et exécutif | 112'810.00 | 0.00 | 121'424.00 | 0.00 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Charges en lien avec les votations plus élevées qu'escomptées notamment dues à la complexité du bureau électoral• Charges de l'exécutif moindres que prévues | | | |

021/022 Administration des finances et services généraux
 | 843'566.00 | 30'500.00 | 946'320.00 | 64'679.00

- Sous-évaluation des charges patronales en lien avec la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg
- Prise en charge de la mise en place du nouvel ERP communal pas comptabilisée comme initialement planifiée
- Grande quantité de demandes de permis de construire avec refacturation proportionnelle
- Intégration des pertes sur créances selon norme MCH2

029 Immeubles administratifs
 | 723'523.00 | 851'728.00 | 724'886.00 | 479'417.00

- Adaptation de la réévaluation des bâtiments administratifs selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget
- Entretien et frais de spécialistes plus élevés que planifiés en raison de travaux urgents et analyses de futures améliorations et réparations

1 Ordre et sécurité publics, défense

| 341'749.00 | 262'545.00 | 309'562.00 | 246'245.00

15 Service du feu
 | 324'732.00 | 262'045.00 | 297'703.00 | 245'774.00

- Diminution du nombre d'exercices du Corps de sapeurs-pompiers due à la situation sanitaire
- Augmentation de la perception de la taxe non-pompier

16 Défense
 | 17'017.00 | 500.00 | 11'859.00 | 471.00

- Dissolution progressive de l'organe de conduite et adaptation de l'organisation régionale

2 Formation

| 3'658'197.00 | 803'219.00 | 3'649'102.00 | 699'718.00

211/212/213/214 Scolarité obligatoire
 | 2'257'701.00 | 0.00 | 2'190'773.00 | 0.00

- Augmentation de la charge de la participation communale aux cycles d'orientation, mais diminution de celle en lien avec le cercle scolaire, équilibre relatif par rapport au budget

217 Bâtiments scolaires
 | 358'856.00 | 136'899.00 | 412'067.00 | 39'444.00

- Achat de matériel de nettoyage et d'entretien
- Entretien supplémentaires indispensables dans les deux bâtiments scolaires
- Adaptation de la réévaluation des bâtiments selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget

218 Accueil extrascolaire
 | 290'300.00 | 224'600.00 | 299'876.00 | 230'434.00

- Tranches horaires supplémentaires et forte fréquentation

219 Cercle scolaire intercommunal
 | 442'720.00 | 441'720.00 | 432'840.00 | 429'840.00

- Légère diminution des contributions communales aux services de logopédie et de psychologie
- Diminution des excursions et activités extrascolaires due à la situation sanitaire

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle
 | 308'620.00 | 0.00 | 313'546.00 | 0.00

- Légère augmentation de la participation communale au Service de la formation professionnelle

3 Culture, Sport et loisirs
 | **250'568.00** | **87'675.00** | **214'917.00** | **71'354.00**

32 Culture
 | 46'500.00 | 0.00 | 30'880.00 | 2'678.00

- Impact de la situation sanitaire sur les activités sociales et culturelles communales

34 Sport et loisirs
 | 204'068.00 | 87'675.00 | 184'037.00 | 68'677.00

- Diminution de l'entretien nécessaire sur les infrastructures sportives communales
- Adaptation de la réévaluation des bâtiments sportifs selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget

4 Santé
 | **854'858.00** | **16'000.00** | **851'442.00** | **11'964.00**

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux
 | 558'916.00 | 0.00 | 562'094.00 | 0.00

- Charges liées correspondant au budget

42 Soins ambulatoires
 | 273'492.00 | 0.00 | 277'126.00 | 0.00

- Charges liées correspondant au budget

43 Prévention
 | 22'450.00 | 16'000.00 | 12'221.00 | 11'964.00

5 Prévoyance sociale
 | **1'182'489.00** | **7'200.00** | **1'291'899.00** | **8'083.00**

51/52 Maladie et accident / Invalidité
 | 597'020.00 | 0.00 | 614'998.00 | 0.00

- Augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées

53 Vieillesse et survivants
 | 0.00 | 2'000.00 | 0.00 | 2'518.00

54 Famille et jeunesse
 | 173'749.00 | 0.00 | 176'589.00 | 0.00

- Légère augmentation des subventions accordées pour la garde d'enfants



| | | | | | | | | |
|--|--|------------|--|----------|--|------------|--|----------|
| 55 Chômage | | 38'650.00 | | 0.00 | | 39'304.00 | | 0.00 |
| 57 Aide sociale et domaine de l'asile | | 373'070.00 | | 5'200.00 | | 461'009.00 | | 5'564.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation importante de la participation communale à LASoc (aide matérielle et mesures d'insertion) | | | | | | | | |

6 Trafic et télécommunication

| | | | | | | | | |
|--|--|-------------------|--|-------------------|--|-------------------|--|------------------|
| | | 735'000.00 | | 184'318.00 | | 713'078.00 | | 56'857.00 |
|--|--|-------------------|--|-------------------|--|-------------------|--|------------------|

| | | | | | | | | |
|--|--|------------|--|------------|--|------------|--|-----------|
| 61 Circulation routière | | 588'693.00 | | 159'318.00 | | 582'636.00 | | 29'868.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Légère diminution des charges d'entretien des routes communales et de l'acquisition de machines • Hausse des honoraires d'ingénieurs et spécialistes pour répondre à différentes demandes • Adaptation de la réévaluation des infrastructures selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|------------|--|-----------|--|------------|--|-----------|
| 62 Transports publics | | 146'307.00 | | 25'000.00 | | 130'442.00 | | 25'990.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Légère diminution de la participation communale aux transports régionaux | | | | | | | | |

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

| | | | | | | | | |
|--|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|
| | | 1'172'177.00 | | 1'014'427.00 | | 1'254'938.00 | | 1'121'234.00 |
|--|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|

| | | | | | | | | |
|---|--|------------|--|------------|--|------------|--|------------|
| 71 Approvisionnement en eau | | 223'006.00 | | 223'006.00 | | 209'648.00 | | 209'648.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des charges de personnel • Légère diminution des charges d'entretien • Hausse des taxes de raccordement en raison de nouvelles constructions • Adaptation de la réévaluation des infrastructures selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget • Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 18'541.00 | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|--|------------|--|------------|--|------------|--|------------|
| 72 Traitement des eaux usées | | 540'959.00 | | 540'959.00 | | 642'111.00 | | 642'111.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des charges d'entretien et de la participation de l'association régionale • Hausse importante des taxes de raccordement en raison de nouvelles constructions • Adaptation de la réévaluation des infrastructures selon normes en vigueur, différentes de celles connues lors de l'établissement du budget • Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 405'890.00 | | | | | | | | |



| | | | | | | | | |
|---|--|------------|--|------------|--|------------|--|------------|
| 73 Gestion des déchets | | 262'372.00 | | 195'013.00 | | 262'572.00 | | 262'572.00 |
| • Bonne gestion des charges | | | | | | | | |
| • La TVA sur les taxes perçues est comprise dans le prix facturé aux citoyens, ce qui représente une baisse du prix de vente de 7.7% sur les montants facturés pour les taxes | | | | | | | | |
| • Prélèvement au financement spécial, maintien de la valeur de CHF 77'288.00, couverture des charges à seulement 70.49% | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|------------|--|-----------|--|------------|--|----------|
| 741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire | | 145'841.00 | | 55'449.00 | | 140'607.00 | | 6'903.00 |
| • Entretiens moins importants | | | | | | | | |
| • Amortissements supplémentaires des plans d'aménagement | | | | | | | | |

8 Economie publique

| | | | | | | | | |
|--|--|------------------|--|------------------|--|------------------|--|------------------|
| | | 33'713.00 | | 17'973.00 | | 61'503.00 | | 46'151.00 |
|--|--|------------------|--|------------------|--|------------------|--|------------------|

| | | | | | | | | |
|---|--|--------|--|------|--|-----------|--|-----------|
| 81 Agriculture | | 400.00 | | 0.00 | | 37'709.00 | | 22'356.00 |
| • Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|-----------|--|-----------|--|-----------|--|-----------|
| 82 Sylviculture | | 17'973.00 | | 17'973.00 | | 13'512.00 | | 13'512.00 |
| • Entretien du domaine forestier communal financé par la réserve | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|-----------|--|------|--|-----------|--|-----------|
| 84 Tourisme | | 15'340.00 | | 0.00 | | 10'283.00 | | 10'283.00 |
| • Entretien des infrastructures touristiques forestières communales financé par la réserve | | | | | | | | |

9 Finances et impôts

| | | | | | | | | |
|--|--|------------------|--|---------------------|--|-------------------|--|---------------------|
| | | 55'000.00 | | 6'597'311.00 | | 469'820.00 | | 8'547'917.00 |
|--|--|------------------|--|---------------------|--|-------------------|--|---------------------|

| | | | | | | | | |
|--|--|-----------|--|--------------|--|------------|--|--------------|
| 91 Impôts | | 51'000.00 | | 5'867'100.00 | | 457'284.00 | | 7'470'981.00 |
| • Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune en tenant compte des statistiques et sur la base de méthodes prudentes | | | | | | | | |
| • Décomptes supérieurs au budget pour certains dossiers de périodes antérieures | | | | | | | | |
| • Augmentation des impôts spéciaux, non prévisible lors de l'établissement du budget | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--|--|------|--|------------|--|------|--|------------|
| 93 Péréquation financière intercommunale | | 0.00 | | 576'861.00 | | 0.00 | | 576'861.00 |
|--|--|------|--|------------|--|------|--|------------|

| | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|----------|--|------------|--|----------|--|------------|
| 95 Part aux recettes sans affectation | | 4'000.00 | | 152'200.00 | | 3'796.00 | | 151'822.00 |
|---------------------------------------|--|----------|--|------------|--|----------|--|------------|

| | | | | | | | | |
|--|--|------|--|--------|--|----------|--|-----------|
| 96 Administration de la fortune et de la dette | | 0.00 | | 500.00 | | 8'740.00 | | 13'429.00 |
| • Intérêt sur les créances fiscales | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--------------------|--|------|--|--------|--|------|--|--------|
| 97 Redistributions | | 0.00 | | 650.00 | | 0.00 | | 234.00 |
|--------------------|--|------|--|--------|--|------|--|--------|



| | | | | |
|--|------|------|------|------------|
| 99 Postes non ventilables | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 334'589.00 |
| • Prélèvement sur la réserve de réévaluation | | | | |

| | | | | |
|--------------------------|---------------------|--|----------------------|--|
| Total des charges | 9'963'650.00 | | 10'608'890.00 | |
|--------------------------|---------------------|--|----------------------|--|

| | | | | |
|---------------------------|--|---------------------|--|----------------------|
| Total des produits | | 9'872'897.00 | | 11'353'619.00 |
|---------------------------|--|---------------------|--|----------------------|

| | | | | |
|----------------------------|--|------------------|--|--|
| Excédent de charges | | 90'753.00 | | |
|----------------------------|--|------------------|--|--|

| | | | | |
|-----------------------------|--|--|-------------------|--|
| Excédent de produits | | | 744'729.00 | |
|-----------------------------|--|--|-------------------|--|

Le Service des communes a revu et mis à disposition des communes les techniques à utiliser pour réévaluer les actifs des patrimoines financiers et administratifs. Celles-ci diffèrent par rapport au budget établi en 2020 et présenté en 2021 dans le fait que l'ensemble du prélèvement à la réserve a lieu au chapitre 9 et non directement dans les objets concernés. Ceci ne modifie que peu le résultat mais induit des situations peu claires, comme pour le complexe communal où normalement la commune devrait présenter un excédent de produits alors que dans le détail du compte on retrouve en fait une perte. Ceci s'applique pour l'ensemble des actifs immobilisés.

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que ces derniers ne sont plus présentés par chapitre (ou fonctions), mais par nature. Le résumé ci-dessous reprend cette forme avec quelques explications.

| | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|--|---------------------|----------------|---------------------|------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 30 Charges de personnel | 1'364'447.00 | | 1'421'786.00 | 34'088.00 |
| • Plusieurs changements dans l'organisation du personnel communal (départs, engagements, modifications de taux, maladies et remplacements) | | | | |
| • Sous-évaluation des charges patronales en lien avec la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, correction dans le budget 2023 | | | | |
| • Jetons de présence et vacations de l'exécutif supérieurs au budget en raison d'une charge de travail importante | | | | |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 2'112'546.00 | | 2'111'905.00 | |
| • Diminution des travaux d'entretien de manière globale | | | | |
| • Rectifications sur créances | | | | |
| 33 Amortissement du patrimoine administratif | 819'327.00 | | 889'719.00 | |
| • Charges de réévaluation | | | | |



| | | | |
|--|---|--------------|--------------|
| 34 Charges financières | | | |
| | 103'000.00 | | 98'245.00 |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux | | | |
| | 257'404.00 | | 425'013.00 |
| • | Attribution aux réserves de maintien de la valeur | | |
| 36 Charges de transfert | | | |
| | 5'306'925.00 | | 5'277'521.00 |
| | | | 2'678.00 |
| 39 Imputations internes | | | |
| | | | 43'161.00 |
| 40 Revenus fiscaux | | | |
| | | 5'819'300.00 | 7'073'462.00 |
| • | Impôts directs et impôts spéciaux | | |
| 41 Revenus régaliens et de concessions | | | |
| | | | 1'000.00 |
| 42 Taxes | | | |
| | | 1'106'875.00 | 1'298'431.00 |
| • | Taxes, émoluments et remboursements | | |
| 43 Revenus divers | | | |
| | | 1'500.00 | 14'552.00 |
| 44 Revenus financiers | | | |
| | | 591'255.00 | 524'696.00 |
| • | Revenus de réévaluation des actifs | | |
| 45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux | | | |
| | | 17'973.00 | 100'782.00 |
| 46 Revenus de transfert | | | |
| | | 1'524'867.00 | 1'584'639.00 |
| • | Péréquation financière et subventions | | |
| 48 Revenus extraordinaires | | | |
| | | 811'128.00 | 334'589.00 |
| • | Prélèvement sur capitaux propres | | |
| 49 Imputations internes | | | |
| | | | 43'161.00 |

| | | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Total des charges | | | |
| | 9'963'650.00 | | 10'608'890.00 |
| Total des revenus | | | |
| | | 9'872'897.00 | 11'353'619.00 |
| Excédent de charges | | | |
| | | 90'753.00 | |
| Excédent de produits | | | |
| | | | 744'729.00 |

Globalement, les charges enregistrées lors de ce premier exercice de la nouvelle commune de Bois-d'Amont sont supérieures de CHF 645'240.00, soit de 6,48%. Cette augmentation est due pour une grande partie à une plus grande attribution aux réserves de maintien de la valeur à cause de produits plus importants qu'escomptés. Ces éléments se retrouvent au bilan.

Du côté des produits, le Conseil communal constate avec satisfaction les revenus supérieurs à ceux escomptés. Il relève néanmoins que ces éléments sont des estimations, car les montants ne seront perçus que dans les années à venir. Il s'agit donc de procéder avec prudence à ces évaluations et dans tous les cas de ne pas prendre ceci pour argent comptant. La situation sanitaire particulière de laquelle nous sortons gentiment n'a pas encore produit toutes ses conséquences.

Etant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales et du règlement communal des finances, donc du nouveau modèle comptable MCH2, le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou l'attribution de montants à certaines réserves. L'excédent de produits de l'exercice est attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

Bilan

Les comptes présentés dans le présent bulletin et lors de l'assemblée du 23 mai prochain sont en fait le résultat du premier bouclage comptable pour la nouvelle commune de Bois-d'Amont. A ce titre, plusieurs éléments sont tout nouveaux et ne peuvent être comparés avec un point de référence antérieur. Pour le ménage communal, il y a un budget, mais pour le bilan, il est difficile de trouver des points de comparaison clairs.

Ci-après les soldes des différentes rubriques du bilan :

| | Solde au 31.12.2021 |
|---|--------------------------------|
| 100 Disponible | 3'789'958.00 |
| 101 Créances | 3'890'246.00 |
| 104 Actifs de régularisation | 168'462.00 |
| 107 Placements financiers | 191'332.00 |
| 140 Immobilisations corporelles (patrimoine administratif) | 18'460'939.00 |
| 142 Immobilisations incorporelles | 232'485.00 |
| 145 Participations, capital social | 72'240.00 |
| 146 Subventions d'investissement | 0.00 |
| ACTIFS | 26'805'662.00 |
| 200 Engagements courants | 453'713.00 |
| 204 Passifs de régularisation | 739'043.00 |
| 206 Engagements financiers à long terme | 9'974'272.00 |
| 208 Provisions à long terme | 227'181.00 |
| 209 Engagements envers des fonds de capitaux tiers | 695'944.00 |
| 290 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre | 5'363'391.00 |

| | |
|--|----------------------------|
| 291 Fonds | 265'434.00 |
| 293 Préfinancements | 507'000.00 |
| 295 Réserve liée au retraitement (MCH2) | 3'011'229.00 |
| 299 Excédent/découvert du bilan | |
| Résultat d'exploitation | 4'823'725.00 744'729.00 |
| PASSIFS | 26'805'662.00 |

Des informations complémentaires concernant les soldes du bilan seront données lors de l'assemblée.

La somme du bilan s'élève à CHF 26'805'662.00 au 31 décembre 2021. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et a atteint la somme de CHF 5'568'454.00. La réserve liée au retraitement et à la réévaluation des actifs s'élève à CHF 3'011'229.00 ; nous disposons de 10 ans pour l'utiliser. Comptablement, les subventions accordées pour les différents projets ont été ajoutées aux engagements financiers à long terme.

Ces dernières s'élèvent à CHF 9'974'272.00. Elles ont fait l'objet des amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée et représente environ 37.2% du total du bilan.

En résumé, il est relevé que le bilan est sain et équilibré. En prenant comme référence les bilans cumulés des trois anciennes communes, le Conseil communal constate que la différence provient principalement de la réserve comptable mentionnée plus haut, des subventions comptabilisées et de l'activité de la commune durant sa première année d'existence.

| | | |
|--------------|------------|----------------------|
| Arconciel | CHF | 9'497'979.03 |
| Ependes | CHF | 8'958'078.54 |
| Senèdes | CHF | 161'072.38 |
| TOTAL | CHF | 18'617'129.95 |



2.2 Comptes d'investissement

Lors de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, plusieurs investissements étaient en cours. Ils avaient été repris et mis au budget ou encore finalisés durant l'année 2021.

| | Budget 2021 | | Comptes 2021 | |
|---|--------------|------------|--------------|------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 0 Administration générale | | | | |
| Ependes, Auberge du Château - Remplacement du comptoir | 45'000.00 | | 63'891.00 | |
| Ependes – Maison communale – Réfection des fenêtres | 60'000.00 | | 9'298.00 | |
| 2 Formation | | | | |
| Ependes, Bâtiment scolaire – Réfection climatisation/ventilation | 20'000.00 | | 0.00 | |
| Ependes, Bâtiment scolaire – Réfection porte d'entrée | 0.00 | | 2'079.00 | 416.00 |
| 3 Culture, sport et loisirs | | | | |
| Ependes, Halle polyvalente – Réfection scène et rideaux | 30'000.00 | | 10'239.00 | |
| 6 Transports et communication | | | | |
| Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales | 150'000.00 | | 1'750.00 | |
| Ependes, Cession terrain secteur Le Pelleret | | | 15'000.00 | |
| Ependes, Aménagement Pré du Château | 60'000.00 | | | |
| Acquisition d'un nouveau tracteur communal | 110'000.00 | | | |
| 7 Protection et aménagement de l'environnement | | | | |
| Ependes, Bouclage secteur Piansèta | 80'000.00 | | | |
| Arconciel, Réparation conduite EC secteur Chenaillon | 49'000.00 | | 3'583.00 | |
| Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula | 183'000.00 | | | |
| Arconciel, Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2 ^{ème} partie | 470'000.00 | | 55'131.00 | |
| Ependes, Divers aménagements au cimetière | 50'000.00 | 14'225.00 | 68'950.00 | 13'790.00 |
| 8 Economie publique | | | | |
| Arconciel, Réfection chemins agricoles | 1'300'000.00 | 658'800.00 | 855'438.00 | 490'000.00 |

Total des charges

2'607'000.00 | 1'085'359.00 |

Total des revenus

673'025.00 | 504'206.00

Investissement net

1'933'975.00 | 581'153.00

Auberge du Château – Réfection du comptoir

Le projet a été accepté par l'Assemblée le 31 mai 2021. Le décompte y relatif a été présenté lors de l'assemblée du 13 décembre 2021.

Maison communale, Ependes – Réfection des fenêtres

Le projet a été accepté par l'Assemblée le 17 décembre 2019 de l'ancienne commune d'Ependes. Le décompte y relatif a été présenté lors de l'assemblée du 31 mai 2021.

Halle polyvalente – Réfection du toit

Le projet a été réalisé pour des raisons urgentes entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 ; une explication détaillée avait été donnée lors de l'assemblée du 24 mars 2021.

Halle polyvalente – Réfection scène et rideaux

Ce projet a été réalisé au bénéfice de la délégation de compétence du Conseil communal d'Ependes et est à ce jour totalement terminé.

Cession terrain secteur Le Pelleret, Ependes

Reprise d'un terrain situé dans le village d'Ependes. Cette transaction a été réalisée en 2020 et payée en 2021.

Assainissement des collecteurs du quartier de « La Dey » - 2ème étape

Le projet a été accepté par l'Assemblée le 13 décembre 2021 et est actuellement en phase de planification. Il a été mis à l'enquête à la mi-avril 2022. Des contacts ont été pris avec les habitants du quartier. Ces derniers ont retourné les conventions signées. Dépendant du retour des autorités cantonales, les travaux devraient débuter à la fin de l'été.

Arconciel, Réfection des chemins à vocation agricole

Le projet a été accepté par l'Assemblée communale d'Arconciel le 9 décembre 2019 et est actuellement toujours en cours. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée lorsque les travaux seront terminés.

Le compte d'investissement 2021 pour la commune de Bois-d'Amont présente des investissements nets pour CHF 581'153.00, soit un total de dépenses de CHF 1'085'359.00 et un total de recettes de CHF 504'206.00. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé. Ils ont été reportés au budget 2022 et seront entrepris dès que possible.

Le budget d'investissement 2022 de la commune de Bois-d'Amont a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée le 13 décembre 2021. Plusieurs objets avaient été évoqués et inscrits sans être présentés. L'approbation de l'assemblée pour lesdits projets sera demandée le 23 mai prochain.

2.2.1 Décompte d'investissement réfection de la porte d'entrée du bâtiment scolaire, Ependes

Lors de la dernière assemblée communale d'Ependes de l'année 2018, le Conseil communal avait proposé un investissement de CHF 30'000.- pour remplacer la porte principale du bâtiment scolaire d'Ependes. En effet, elle ne répondait plus aux normes de sécurité en vigueur et présentait de grandes lacunes en matière d'isolation. L'enveloppe du bâtiment étant protégée, il était obligatoire de conserver un aspect extérieur identique.

| | Budget | Compte | Diff |
|---------------------------------------|---------------|---------------|------|
| Réfection de la porte d'entrée | | | |
| | 30'000.00 CHF | 22'078.50 CHF | -26% |
| Total | | | |
| | 30'000.00 CHF | 22'078.50 CHF | -26% |

À la suite de la fusion des communes, la nouvelle répartition des coûts est la suivante :

- 80% pour la commune de Bois-d'Amont, soit CHF 17'662.80
- 20% pour la commune de Ferpicloz, soit CHF 4'415.70

2.2.2 Décompte d'investissement assainissement et aménagement du cimetière, Ependes

Pour rappel du contexte, en 2019, le columbarium du cimetière d'Ependes était sur le point d'atteindre sa capacité maximale. Le Conseil communal d'Ependes avait donc proposé à l'assemblée de novembre 2019 un investissement pour aménager la partie Ouest du cimetière avec un nouveau columbarium et un jardin du souvenir, cela aussi dans le but de s'adapter aux nouvelles mœurs.

L'investissement total s'élevait à CHF 50'000.-, dont 71% à la charge de l'ancienne commune d'Ependes (CHF 35'800.-) et le solde pour la commune de Ferpicloz et l'ancienne commune de Senèdes.

Le Conseil communal avait demandé deux projets à des paysagistes de la région. C'est finalement celui de Danny Paysage à Marly qui avait été retenu.

Lors de la transmission du dossier à la nouvelle commune de Bois-d'Amont, il s'est avéré que certains éléments du projet n'avaient pas été pris en compte dans le budget ou prévus pour une réalisation ultérieure. C'est pourquoi, le dépassement budgétaire fera l'objet d'une explication détaillée lors de l'assemblée communale.

| | Budget | Compte | Diff |
|---|----------------------|----------------------|------------------|
| Réalisation du projet par Danny Paysage (y c. socles et alcôves en béton) | 40'000.00 CHF | 47'799.00 CHF | +19% |
| Mise en place éclairage LED au sol, modification tableau électrique église | 2'000.00 CHF | 10'000.00 CHF | +400% |
| Réalisation de 2 sculptures | 8'000.00 CHF | 11'151.35 CHF | +39% |
| Fabrication, sablage et pose de 48 portes pour le columbarium | 0.00 CHF | 29'553.42 CHF | <i>pas prévu</i> |
| Total | 50'000.00 CHF | 98'503.77 CHF | +97% |

À la suite de la fusion des communes, la nouvelle répartition des coûts est la suivante :

- 80% pour la commune de Bois-d'Amont, soit CHF 78'803.02
- 20% pour la commune de Ferpicloz, soit CHF 19'700.75

3. Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Au vu de l'engouement actuel pour les véhicules électriques et de la volonté du Conseil communal de promouvoir une mobilité plus écologique, il propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 70'000.- pour la mise en place de bornes électriques de recharge à Arconciel et à Ependes à proximité des restaurants.

Plan de financement

| | |
|-------------|--------------|
| Coût estimé | CHF 70'000.- |
| Financement | Liquidités |

Charges financières

| | |
|------------------------|--------------------|
| Amortissement dès 2023 | 5.0%, CHF 3'500.00 |
|------------------------|--------------------|



4. Approbation d'un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel

L'accès au bâtiment scolaire d'Arconciel par le bas du village n'est actuellement pas optimal et peut même s'avérer dangereux en raison de l'emplacement du trottoir entre les places de parc du restaurant et la route cantonale.

Afin de sécuriser cet accès, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 35'000.- pour la création d'un chemin piétonnier permettant de contourner les places de parc du restaurant et de s'éloigner de la route cantonale.

Plan de financement

| | |
|-------------|--------------|
| Coût estimé | CHF 35'000.- |
| Financement | Liquidités |

Charges financières

| | |
|------------------------|-------------------|
| Amortissement dès 2023 | 5.0%, CHF 1'750.- |
|------------------------|-------------------|

5. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 105'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales, Ependes

L'Assemblée communale de l'ancienne commune d'Ependes avait voté, en décembre 2010, un crédit d'investissement de CHF 95'000.- pour la création d'un trottoir à la route de Sales à Ependes.

Pour donner suite au retard pris par le projet, à la mise à jour de tous les devis et à une sous-estimation du coût total des travaux, le montant de l'investissement a dû être adapté et sera finalement de CHF 200'000.-.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, le Conseil communal demande donc à l'Assemblée d'accepter une augmentation d'investissement de CHF 105'000.-.

Plan de financement

| | |
|-------------|---------------|
| Coût estimé | CHF 105'000.- |
| Financement | Liquidités |

Charges financières

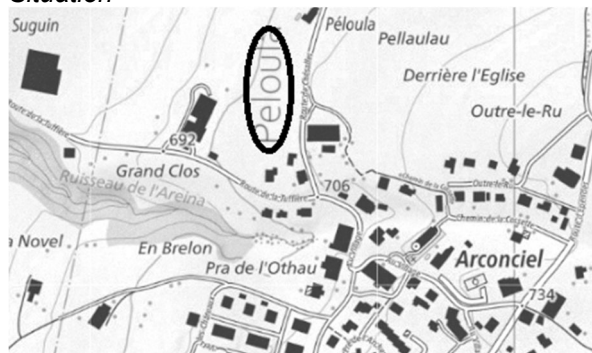
| | |
|------------------------|-------------------|
| Amortissement dès 2023 | 2.5%, CHF 2'625.- |
|------------------------|-------------------|

6. Approbation d'une augmentation d'investissement de CHF 52'000.- pour la création d'un collecteur d'eaux claires pour le secteur du PAD Péloula, Arconciel

Pour rappel, une nouvelle zone à bâtir va être ouverte dans le secteur Péloula. La commune avait prévu un point de raccordement pour les eaux claires nécessitant une conduite de 270 mètres. L'Assemblée de décembre 2021 avait accepté un investissement de CHF 155'000.- pour ce projet.

A la suite de diverses discussions et visions locales avec les services de l'Etat, nous devons changer le lieu de déversement des eaux claires, ce qui prolonge la conduite de 130 mètres pour un total de 400 mètres. Le coût final passera donc de CHF 155'000.- à CHF 227'000.-, soit une augmentation de CHF 52'000.- par rapport au budget accepté en 2021.

Situation



Plan de financement

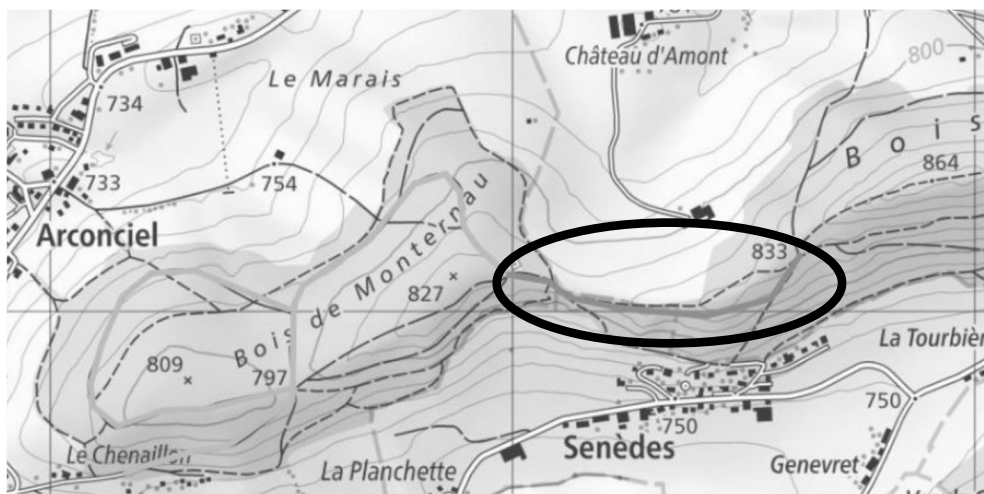
| | |
|-------------|--------------|
| Coût estimé | CHF 52'000.- |
| Financement | Réserves |

Charges financières

| | |
|------------------------|------------------|
| Amortissement dès 2023 | 1.25%, CHF 650.- |
|------------------------|------------------|

7. Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour le prolongement du chemin forestier du réservoir d'Arconciel à l'oratoire d'Ependes

Le massif forestier du Bois d'Amont comporte différents chemins, carrossables ou piétonniers, à usage de l'exploitation de la forêt ou pour les loisirs tels que vélo ou promenade à pied. Le but du Conseil communal est d'augmenter les liaisons de mobilité douce et de favoriser une meilleure exploitation du bois par de meilleures dessertes. Le prolongement de 690 mètres de cette desserte forestière carrossable du réservoir d'Arconciel jusqu'à l'oratoire d'Ependes (entouré en ovale sur le plan) représente une étape dans le concept de desserte forestière que la commune entend réaliser à moyen terme.



Avec cette extension, ce sont plus de 30 hectares de forêt qui bénéficieront d'une nette amélioration de leur condition de gestion, pour valoriser l'important potentiel de production de bois, matière première locale et renouvelable. Cela permettra également de tisser un premier lien important pour la mise en réseau de ces deux massifs au niveau de l'accueil du public en forêt. L'aménagement de plusieurs bancs est également prévu le long et aux environs de cette nouvelle desserte forestière.

Le projet a été évalué par l'association Forêts-Sarine, dont la commune est membre. Un devis estimatif a été élaboré par une entreprise habilitée à réaliser ce genre de travaux en milieu forestier. Ce projet entre dans le programme de subventionnement 2020-2024 ; le Service des Forêts et de la Nature (SFN) participe à hauteur de 60% des coûts. La charge financière se répartit comme suit :

| | |
|-----------------------------|--|
| Coûts totaux des travaux | CHF 170'000.00 TTC (y c. frais de procédures, géomètre, gestion de chantier) |
| Participation du SFN (60%) | CHF 102'000.00 |
| Participation commune (40%) | CHF 68'000.00 |
| Bancs | CHF 7'000.00 |
| Budget communal | CHF 75'000.00 TTC |
| Planning des travaux | Printemps - automne 2023 |

Plan de financement

Coût estimé
Financement

CHF 75'000.-
Réserves

Charges financières

Amortissement dès 2024

| 5.0%, CHF 3'750.-

Dans le cadre de la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, la commune de Bois-d'Amont se voit impartir un délai de 2 ans pour refaire l'ensemble de ses règlements communaux. L'Assemblée communale du 23 mai prochain sera l'opportunité pour l'exécutif de soumettre un nouveau règlement à l'approbation des citoyennes et citoyens de la commune.

Le règlement soumis à approbation ne sera pas lu lors de l'assemblée et les documents y relatifs sont à disposition auprès de l'administration communale et sur le site Internet de la commune dix jours avant l'assemblée.

8. Approbation du Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces

Avec l'objectif d'uniformiser les heures d'ouverture des commerces sur la commune de Bois-d'Amont, le Conseil communal propose de soumettre à la population le nouveau règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.

Ce dernier est basé sur le règlement-type. Il a fait l'objet d'un examen préalable par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Le Conseil communal recommande à l'Assemblée de l'approuver.



ADMINISTRATION

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT L'ETE



Le bureau communal sera fermé les lundis matins durant la période du 11 juillet au 24 août 2022.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été !

Un point sur... La digitalisation de l'administration communale

Partie de trois systèmes similaires mais ne pouvant pas du tout cohabiter, la décision a été rapidement prise de chercher une solution uniformisée pour la gestion des données de la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Plusieurs fournisseurs existent dans ce monde relativement fermé des ERPs communaux. Le choix du groupe de travail et des élus s'est porté sur la solution apportée par une petite entreprise jurassienne. Malheureusement, Fribourg ne dispose en effet pas d'entreprises actives dans ce domaine. Mais le problème ne résidait pas seulement dans l'unification des outils communaux. Il a donc été décidé de profiter des nouvelles offres proposées aux entreprises et de chercher à louer le matériel et les licences tout en y intégrant la maintenance, afin d'améliorer le confort de travail et le support en cas de problème. La cybersécurité n'a pas non plus été laissée de côté et fait partie intégrante du mandat donné.

Aujourd'hui, la phase de paramétrage est quasiment terminée et les collaborateurs de l'administration communale sont immergés dans ce nouveau monde. Il reste encore quelques difficultés et contraintes particulières, mais l'équipe est relativement à l'aise et manie avec grande dextérité ces nouveaux outils, lesquels ne répondent pas seulement aux attentes et besoins du personnel, mais sont également quotidiennement utilisés par les conseillers communaux. Chacun d'entre eux est aujourd'hui équipé d'un ordinateur portable et des outils de communication modernes. Ils sont atteignables depuis des numéros de téléphone dédiés. Au fur et à mesure de leur travail hebdomadaire, ils produisent des documents qui sont centralisés de manière à être disponibles pour leurs collègues et ajoutent de manière électronique les sujets qu'ils souhaitent traiter lors de la prochaine séance du Conseil communal. Ceci contribue à l'organisation bimensuelle des séances et à une bonne préparation des dossiers.

Mais il ne faut pas s'arrêter là ! L'équipe se familiarise gentiment avec l'utilisation réduite du papier et à la numérisation des documents reçus. Les autorités supérieures communiquent bientôt exclusivement avec ces techniques et s'attendent de plus en plus à des retours similaires. Les conférences téléphoniques qui n'étaient pas affectionnées par tous restent extrêmement utiles. Beaucoup d'échanges profitent de cette technologie pour éviter aux collaborateurs et aux conseillers de devoir faire des kilomètres pas toujours indispensables.

La suite s'annonce très intéressante et devrait permettre de mettre en place de nouveaux processus qui faciliteront le travail du personnel et amélioreront les prestations fournies. Le canton travaille depuis quelques années de concert avec les communes sur un portail électronique qui proposera avec une interface unique tous les services cantonaux et communaux. Actuellement, plusieurs communes fribourgeoises ont mis à disposition de leur population des prestations électroniques en lien avec le déménagement et les attestations de domicile. Pour profiter de ces services et bénéficier non seulement des services cantonaux mais également des prestations configurées et disponibles chez lui, l'utilisateur doit seulement indiquer sa commune de domicile.

L'Association des communes fribourgeoises contribue activement dans ce projet et déploie actuellement de nombreuses ressources pour présenter le portail à toutes les communes afin d'obtenir leur soutien. Même si le guichet physique restera indispensable, il est aujourd'hui primordial de proposer aux administrés des solutions en ligne qui répondent à leurs nouvelles habitudes. Une attestation, par exemple de domicile, pourra ainsi être commandée et payée en ligne. Elle sera ensuite générée par le personnel communal puis mise à la disposition du demandeur électroniquement.

Ce n'est pas tout, il s'agit maintenant de soutenir ces développements et de réfléchir à la suite. Un projet de gestion électronique de documents permettrait de rationaliser certaines tâches chronophages de l'administration et des conseillers. Un tel système faciliterait surtout le suivi des dossiers. Une fusion rend parfois difficile l'uniformisation des systèmes de classement et laisse certaines fois des informations introuvables.

Du côté de la population



Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2021, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'304 habitants.



Nouveaux citoyens

La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyens !



Doyenne et doyen de la commune

Germaine Currat, née le 17.12.1923

Noël Philipona, né le 06.09.1925



Jubilaires – 90 ans

Jean Charrière, le 26 janvier

Dora Zosso, le 9 février

Bon anniversaire et bonne santé !

Mariage

Charlotte et Adrien Brügger, le 12.02.2022



Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

Naissances

Enzo, né le 16.11.2021, fils de Nadja Rouiller et Laurent Hayoz

Enzo, né le 08.12.2021, fils de Bárbara Oliveira Ramalho et Diogo Cardoso Seixas

Agathe, née le 11.12.2021, fille de Martine et Pierre Gumy

Francisco, né le 12.12.2021, fils de Malaée Brunel et José-Manuel Pereira

Eloïse, née le 21.12.2021, fille de Océane Delley et Valentin Marro

Mathias, né le 23.12.2021, fils de Daniela Almeida Ferreirinho Correia et Sérgio Correia Evangelista

Antoine, né le 17.01.2022, fils de Ludivine Quartenoud et Sylvain Reynaud

Lena, née le 23.02.2022, fille de Cassandra Savard et Alexis Clément

Zélie, née le 28.03.2022, fille de Marie et Evan Charrière

Eliane, née le 02.04.2022, fille de Carole et Gérald Kolly



Félicitations aux heureux parents !

Décès

Bernard Clément, décédé le 16.12.2021

Gilbert Python, décédé le 12.01.2022

Denise Butty, décédée le 17.01.2022

Régina Philipona, décédée le 31.01.2022

Bernard Apothéloz, décédé le 24.02.2022

Paul Piller, décédé le 04.03.2022

Paul Haas, décédé le 20.03.2022



Sincères condoléances aux familles en deuil.



JUSTICE ET POLICE

Soutien à l'Ukraine

Les citoyens hébergeant des réfugiés ukrainiens en cette période de guerre sont priés d'en informer l'ORS, ainsi que notre administration communale.

Pour en savoir plus sur les hébergements, démarche asile et bénévolat, vous êtes invités à consulter le site Internet cantonal www.fr.ch, onglet « Ukraine ».

Les enfants doivent obligatoirement être inscrits à l'école, selon le système standard suisse, en langue française.

En cas de questions, nous vous prions de contacter l'ORS :
ORS Suisse, route du Petit-Moncor 1A, 1752 Villars-sur-Glâne
026 425 41 41
ukraine@ors.ch

Rappel aux détenteurs de chiens

Nous tenons à rappeler quelques directives émanant de la Loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) et du Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.

Le détenteur ou la détentrice éduque son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle (art. 35 LDCh).

Le Règlement communal de police prévoit des espaces interdits aux chiens tels que les places de jeux et de sport, les enceintes des cimetières, à proximité et sur les aires de pique-nique, ainsi que la tenue en laisse dans les quartiers d'habitation et au centre des villages. Aussi, du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

Aussi, toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

C'est pourquoi, nous prions les détenteurs et détentrices de chiens de ne pas laisser leur chien errer seul sur le territoire communal, de les tenir en laisse dans les zones précitées, de ramasser les déjections de leur animal, que ce soit pour des raisons de salubrité, de sécurité ou de respect de la population.

Nous rappelons également que tout nouveau détenteur ou toute nouvelle détentrice de chiens a l'obligation de s'enregistrer chez AMICUS, par l'intermédiaire de l'Administration communale. Par la suite, le détenteur ou la détentrice est responsable d'annoncer les événements suivants à AMICUS :

- la remise/vente et le changement de propriétaire du chien
- l'exportation du chien à l'étranger
- la mort du chien.

Pour toutes questions, veuillez vous adresser à l'Administration communale ou au Helpdesk d'AMICUS (0848 777 100, info@amicus.ch, www.amicus.ch).

Plan des Robidog sur le territoire communal

Un plan interactif des poubelles Robidog (pour l'évacuation des déchets canins) situées sur le territoire communal est disponible sur le site Internet de la commune, sous « *Environnement et constructions / Déchets* ».

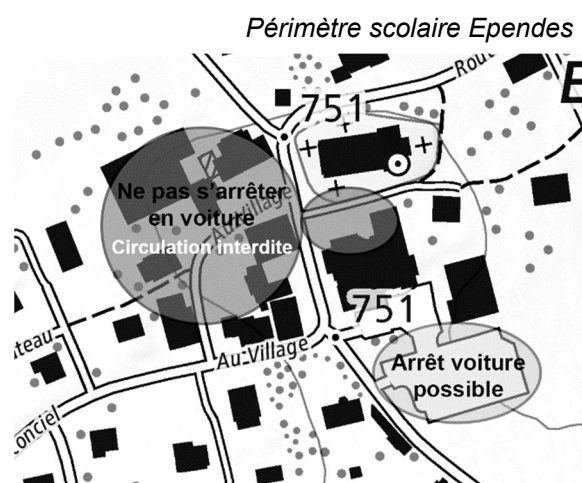
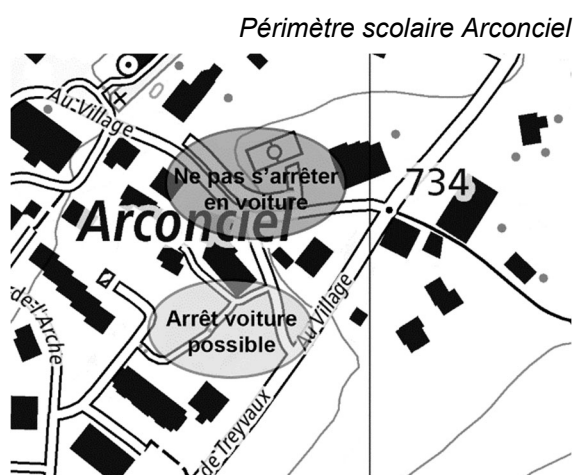


ECOLE ET FORMATION

Périmètres scolaires et parcage

Pour des raisons de sécurité, les enfants étant accompagnés à l'école en voiture doivent être déposés et repris **uniquement sur les parkings communaux d'Arconciel et d'Ependes, mais en aucun cas dans les alentours immédiats des écoles**. Les parents sont responsables de la sécurité de leur/s enfant/s sur le chemin de l'école.

Ces règles sont malheureusement trop souvent ignorées, raison pour laquelle nous serons contraints, à l'avenir, de dénoncer ces infractions.



Pedibus

Envie que votre enfant devienne un super piéton ? Alors pensez au pedibus ! C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied.

La commune recommande aux parents intéressés par la création d'un pedibus dans leur quartier de contacter la Coordination Pedibus Fribourg.

076 430 05 58
www.pedibus.ch

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

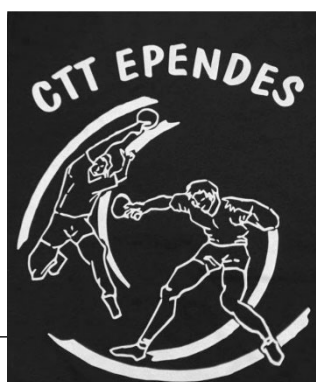
A la rencontre de...

Une société villageoise est présentée dans chaque bulletin communal, sous la forme d'une interview décalée.

CTT Ependes **Et son président Samuel Kolly**

Année de fondation

1978 pour le CTT Ependes ancienne version, puis fusion en 1996 avec le CTT Le Mouret, fondé lui en 1964. Longtemps le club s'est appelé CTT Ependes-Le Mouret, mais finalement, en 2017, un retour aux Sources a été nécessaire !



Comité

Samuel Kolly, président
Christophe Le Bouquin, secrétaire
Victor Quartenoud, caissier

Membres actifs

7

Cible

Personnalités féminines : 0%
Jeunes de moins de 25 ans : 0%
Moins jeunes de plus de 65 ans : 0%

Apéro ou dessert ?

Apéro sans hésiter

Freddie Mercury ou Christophe Maé ?

Queen et Freddie Mercury

Line Renaud ou Lady Gaga ?

Line Renaud

Friends ou Squid Game ?

Squid quoi ? Pfff....

Twint ou Quatre sous ?

Bien longtemps que je n'ai plus d'argent liquide

Skier à La Berra ou encourager Berra ?

Shalalalalalalalalalala Reeeto Beeeerra

Un verre après l'entraînement ?

Toujours et souvent plus qu'un...

La question qui fâche : Le ping-pong, c'est un sport ?

Héhé, plutôt deux fois qu'une ! SPORT OLYMPIQUE même

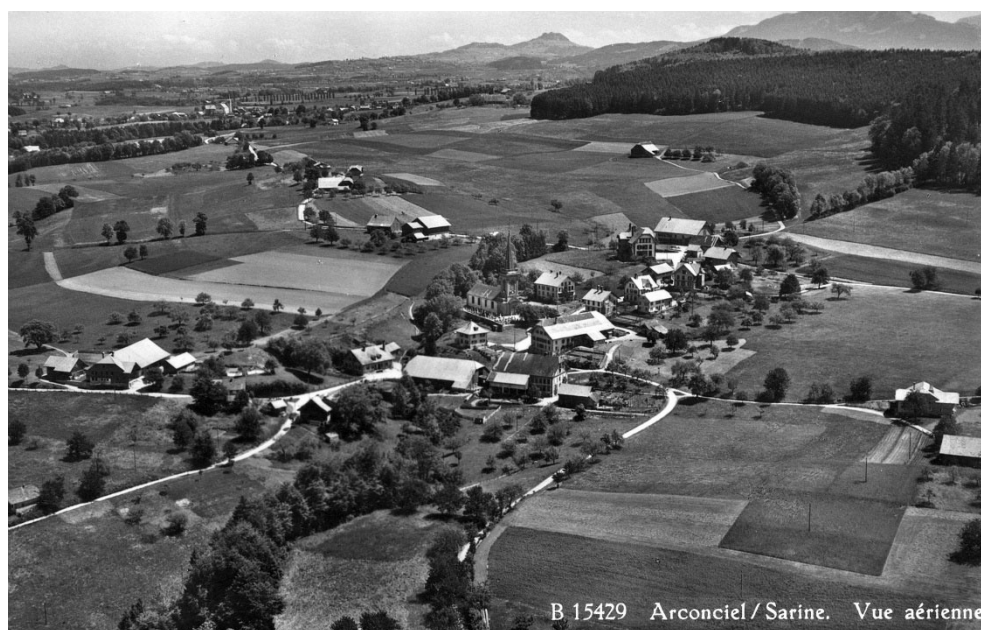
La question que tu aurais aimé que l'on te pose

La couleur blanche des murs de la halle de gym vous convient-elle ?

Un mot de la fin ?

Déjà ?

Image d'antan



Arconciel « Vue aérienne »

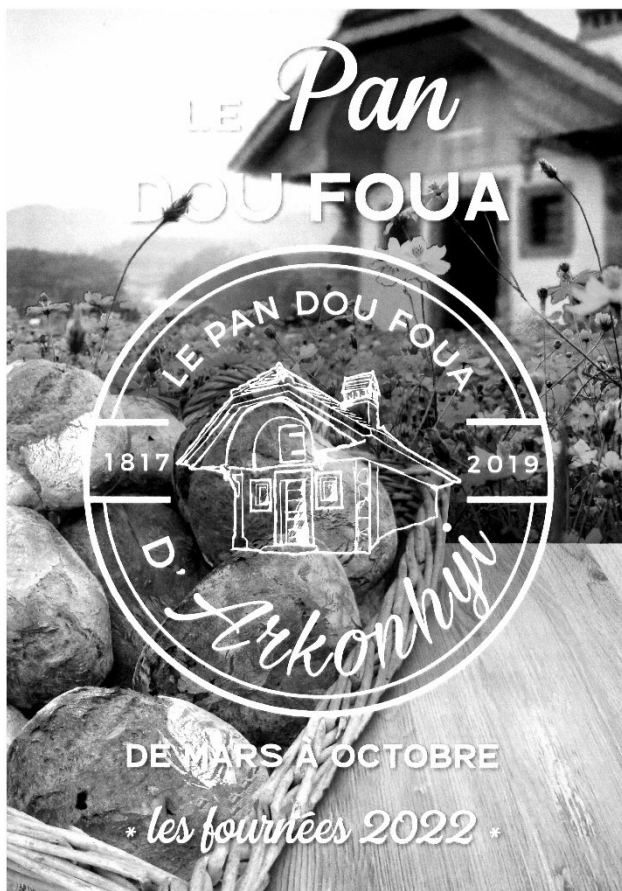
Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Collection de cartes postales.

Calendrier des manifestations 2022-2023 des sociétés locales

| | | | |
|----------------------|-----------|---------------------------------------|--|
| 23.06.2022 | | Concert en forêt | Brass Band Bois-d'Amont |
| 31.07- 01.08.2022 | Ependes | Festivités du 1 ^{er} Août | Jeunesse Arconciel |
| 28.08.2022 | Arconciel | Fête patronale | Paroisse Arconciel |
| 09.09.2022 | Senèdes | Fête de la St-Gorgon | Paroisse Ependes |
| 23.09.2022 | Ependes | Souper des bénévoles | Paroisse Ependes |
| 25.09.2022 | Arconciel | Concert | Chœur Mixte Harmonie |
| 08- 09.10.2022 | Ependes | Bénichon | Bénichon du Bois d'Amont |
| 05.11.2022 | Ependes | Tournoi de Babyfoot | Jeunesse Ependes |
| 12.11.2022 | Ependes | Bourse aux articles d'hiver | Ski-Club |
| 19.11.2022 | Ependes | Ste-Cécile | Chœur Mixte A Tout Cœur |
| 26.11.2022 | Ependes | Marché de Noël | Comité du marché de Noël |
| 27.11.2022 | Ependes | Loto des enfants | FSG |
| 08.12.2022 | Ependes | Concert de l'Avent | |
| 10.12.2022 | Arconciel | Concert de l'Avent | |
| 11.12.2022 | Ependes | Noël des Aînés | Commune |
| 17.12.2022 | Arconciel | Goûter des engagés | Paroisse Arconciel |
| 15.01.2023 | Ependes | Fête patronale | Paroisse Ependes |
| 21.01.2023 | Ependes | Souper de soutien | Brass Band Bois-d'Amont |
| 18.03.2023 | Arconciel | Pâtes du partage | Paroisse Arconciel |
| 19.03.2023 | Ependes | Déjeuner villageois | Groupement d'économie familiale du Bois d'Amont |
| 22.03.2023 | Ependes | Assemblée paroissiale | Paroisse Ependes |



| | | | |
|-------------------|-----------|---|--|
| 25- 26.03.2023 | Ependes | Concert | Brass Band Bois-d'Amont |
| 29.03.2023 | Arconciel | Assemblée paroissiale | Paroisse Arconciel |
| 01.04.2023 | Arconciel | Pâtes du partage | Paroisse Arconciel |
| 01.04.2023 | Ependes | Fête villageoise du 1 ^{er} avril | Jeunesse Ependes |
| 07.04.2023 | Ependes | Soupe de Carême | Paroisse Ependes |
| 15- 16.04.2023 | Ependes | Concert | Brass Band Bois-d'Amont et Chœur Mixte A Tout Cœur |
| 29.04.2023 | Ependes | Concert | Chœur Mixte A Tout Cœur |
| 11.06.2023 | Ependes | Loto des Aînés | Commune |
| 15.06.2023 | | Concert en forêt | Brass Band Bois-d'Amont |
| 27.08.2023 | Arconciel | Fête patronale | Paroisse Arconciel |



BULLETIN DE COMMANDE

Fournées 2022

- 12 mars
- 9 avril
- 7 mai (commandes au chœur mixte)
- 25 juin (commandes aux servants de messes)
- 16 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre

L'équipe du Pan dou foua d'Arkonhyi vous invite à réserver votre pain - max. 2/foyer.

**À chaque fournée un pain différent
env. 500g - CHF 5.-/pièce***

1. Passez votre commande jusqu'à **10 jours avant la fournée**
 - nom
 - prénom
 - nombre de pièces souhaitées (1 ou 2)

=> Par e-mail : lepandoufoua@gmail.com
=> Par téléphone : **079 437 65 79**
2. Passez récupérer votre commande le **jour de la fournée**, au **Four à Pain, entre 11h00 et 12h30**.
3. **Régalez-vous...**

***Attention :** pour des raisons techniques, la production ne peut excéder les 200 pièces. Les réservations seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée.

#lepandoufouadarkonhyi



SANTE

Ligue contre le cancer



Toutes les infos
sur lfc60.ch



Samedi 11 juin 2022

Ensemble, on y va !

Venez fêter les **60 ans** de la
Ligue fribourgeoise contre le cancer



SENIORS

Service social communal Bois-d'Amont Solidaire

Une commission de Bois-d'Amont Solidaire a été créée principalement pour les besoins des Seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des Seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Repas livrés à domicile – changement de fournisseur

Jusqu'à maintenant, les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé avaient la possibilité de commander des repas à domicile auprès de « Papaux Menu à domicile ».

A partir du 2 mai 2022, ceux-ci pourront être commandés auprès de la boucherie Clément à Ependes. Ils seront livrés par des bénévoles faisant partie des antennes de quartier. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu simple est de CHF 9.90. Avec un potage ou une salade, rajouter CHF 2.-, soit CHF 11.90. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra les coordonnées à la boucherie Clément.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à olivier@boucherieclément.ch.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la Commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la Commune.

Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées doivent se procurer une carte de fidélité auprès de l'Administration communale.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel
Auberge du Château, Ependes

| 026 413 11 25
| 026 413 28 34



Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : cela concerne les déchets de plastique, de verre, de papier et de métal
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage

Il s'adresse exclusivement aux personnes sans famille proche pouvant aider et sans voiture

- âgées
- à mobilité réduite

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Comment bénéficier de cette prestation ?

Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où leur demande sera étudiée.

Aide et soins pour les Seniors

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district. Il assure également le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale dans tout le district.

RSS – Centre de coordination

Le Quadrant

Rue St-Nicolas-de-Flüe 2 – 1700 Fribourg

Tél. : 026 425 55 25

Email : reception@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile

Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)

Chemin des Epinettes 6b – 1723 Marly

Tél. 026 425 55 25

Email : antenne2@santesarine.ch



Foyers de jour

Foyer du Gibloux
Route du Levant 4
1726 Farvagny
026 411 81 59

Foyer de jour de la Sarine
10, Avenue Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
026 422 51 11

Pro Senectute Fribourg

Pro Senectute est une fondation privée reconnue d'utilité publique qui offre des prestations individuelles aux personnes de plus de 60 ans domiciliées dans le canton ainsi qu'aux institutions partenaires du réseau médico-social.

Les actions de Pro Senectute :

- agir pour maintenir une qualité de vie digne et pour contribuer à l'indépendance des personnes
- promouvoir l'intégration dans la société
- prendre des mesures préventives
- offrir des conseils, des accompagnements
- stimuler les initiatives appuyant l'entraide et les efforts personnels

Pro Senectute Fribourg
Passage du Cardinal 18 – 1700 Fribourg
Tél. : 026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

Antennes de quartier

Les antennes de quartier assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de services (déplacements chez le médecin, courses, garde d'enfants, etc.).

www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel

Vie associative et communautaire

Club des aînés

A partir du 1^{er} janvier 2022, les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes.

Restaurant des Trois Sapins à Arconciel
Les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois
Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant

Responsables :

Isabelle Python
Jacqueline Allred
Françoise Castella

026 413 44 89
026 413 23 93
026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :
Gisèle Risse, monitrice

026 413 32 15
079 511 27 62



Loto gratuit sur invitation

Par le biais de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des Paroisses d'Arconciel et d'Ependes et du Chœur Mixte A Tout Cœur d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir à participer à un loto gratuit qui se déroulera **le samedi 11 juin 2022 à 14h00 à la halle polyvalente d'Ependes**. Ce moment de partage, qui est une opportunité pour se rencontrer, vous est gracieusement offert, que ce soit pour les cartons ainsi que pour la petite verrée. Le loto sera composé de 5 séries et d'une royale.

Pour des questions d'organisation, les personnes qui ont reçu une invitation sont priées de s'inscrire **jusqu'au vendredi 20 mai 2022** à l'aide du coupon-réponse, par téléphone au 026 564 23 33 ou par courriel à commune@bois-damont.ch.

Promenades accompagnées pour les Aînés

Des promenades à pied accompagnées seront organisées comme suit. Elles auront lieu par tous les temps et dureront environ une heure et trente minutes.

Arconciel – les mardis 17 mai et 14 juin

Rendez-vous à 14h00 au parking de l'Administration communale

Ependes – le mardi 31 mai

Rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux à ces occasions. En cas de succès, d'autres dates seront proposées sur le site Internet communal.




SERVICE TECHNIQUE

Environnement

Produits phytosanitaires

LAISSE
LA NATURE
FAIRE
SA LOI

ADMIRE
LE
RÉSULTAT


10 commandements
pour un environnement
sans pesticides et sans
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Informations supplémentaires
Service de l'environnement SEN,
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,
T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG
Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt / EU



Forêts

Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances ! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

*Tenons les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet
Restons sur les chemins et les sentiers forestiers
Évitons de toucher les animaux ou de les déplacer*

Chronique forestière

« La forêt au chevet de notre bien-être »

Dans nos sociétés modernes et hyperactives, la forêt est appelée à contribuer de manière toujours plus significative à notre santé tant psychique que physique.

Chronique complète disponible sur notre site Internet, sous « *Environnement et constructions, Environnement, Forêt* ».

Eau

Installations de biotopes, piscines et jacuzzis

La commune de Bois-d'Amont connaît un fort développement de constructions et transformations de bâtiments, ainsi que d'installations de biotopes, jacuzzis et piscines. De telles installations doivent être planifiées et réalisées dans le respect des procédures de construction et des normes de sécurité. Une autorisation communale est nécessaire, via la plateforme électronique FRIAC mise en place par le canton. Une fois ces projets réalisés, la commune est également chargée de vérifier sur place pour ensuite clore le dossier administratif. Le respect des procédures permet d'éviter des mises en conformité ou dénonciations.

Pour ces installations, le Conseil communal rappelle qu'en cas d'accident, la responsabilité incombe toujours au propriétaire, lequel doit prendre toutes les dispositions pour les éviter. Pour vous aider à sécuriser vos projets de biotopes, jacuzzis et piscines, nous vous invitons à consulter le site Internet du bureau des préventions des accidents (bpa) : www.bfu.ch/fr/conseils/piscines-et-bains-publics.

Agriculture

Recensement agricole annuel

Le recensement agricole annuel a eu lieu du 4 février au 1^{er} mars 2022, sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autres, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima, et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Préposé local de l'agriculture

Monsieur Philippe Bapst, Ependes

079 452 87 50

bapstph@hotmail.com



IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal resteront publiées de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale un peu plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

| | |
|--|----------|
| Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm | CHF 10.- |
| Annonce au format A5 | CHF 20.- |
| Annonce au format A4 | CHF 50.- |

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

| | |
|--|-----------|
| Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm | CHF 20.- |
| Annonce au format A5 | CHF 40.- |
| Annonce au format A4 | CHF 100.- |

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra à l'automne 2022.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, **commune@bois-damont.ch**, **jusqu'au lundi 31 octobre 2022** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.



ADRESSE

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi 08h00 - 11h30
Mardi 08h00 - 11h30
Mercredi 08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi 08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL

commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS

compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS

habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE

technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch